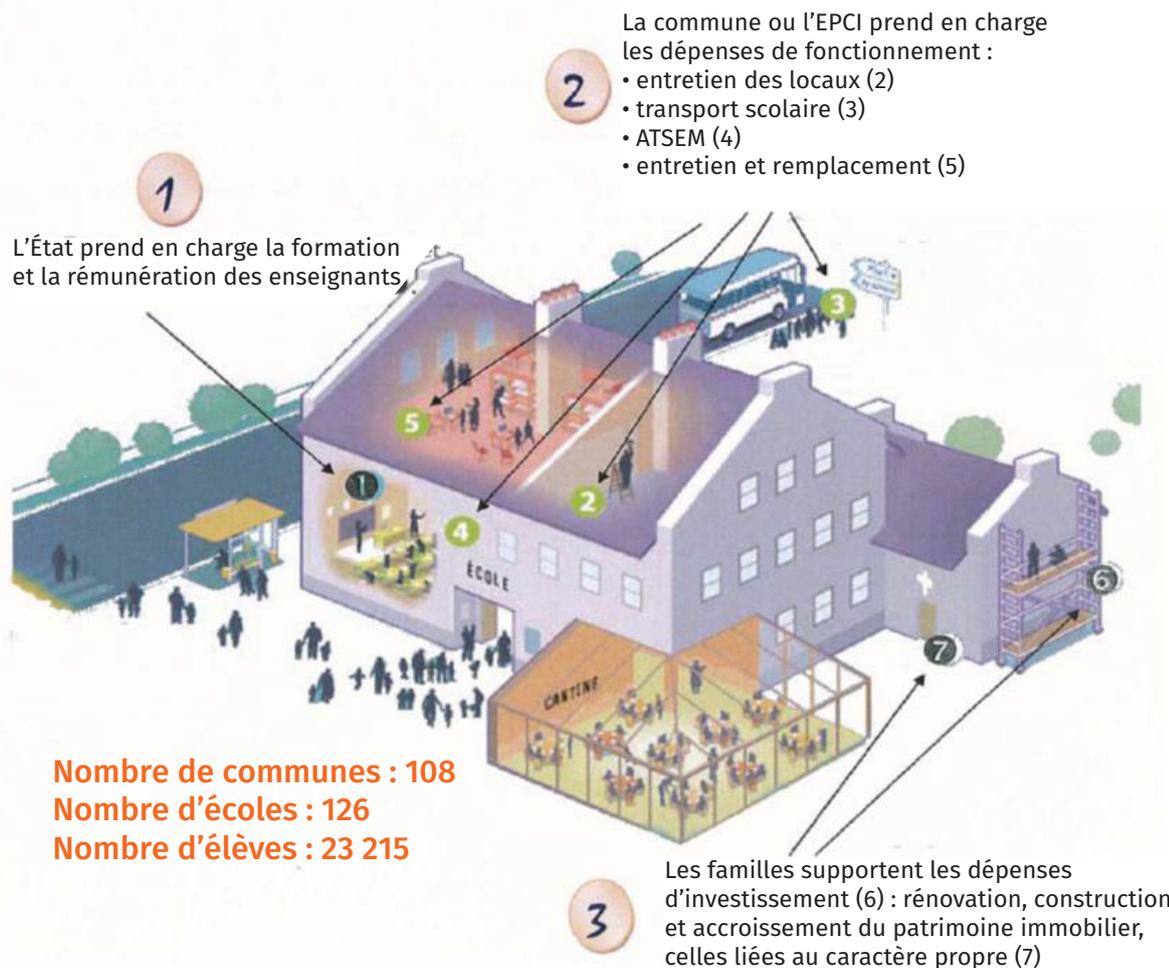


Le coût d'un élève dans le Rhône Roannais (hors Lyon)

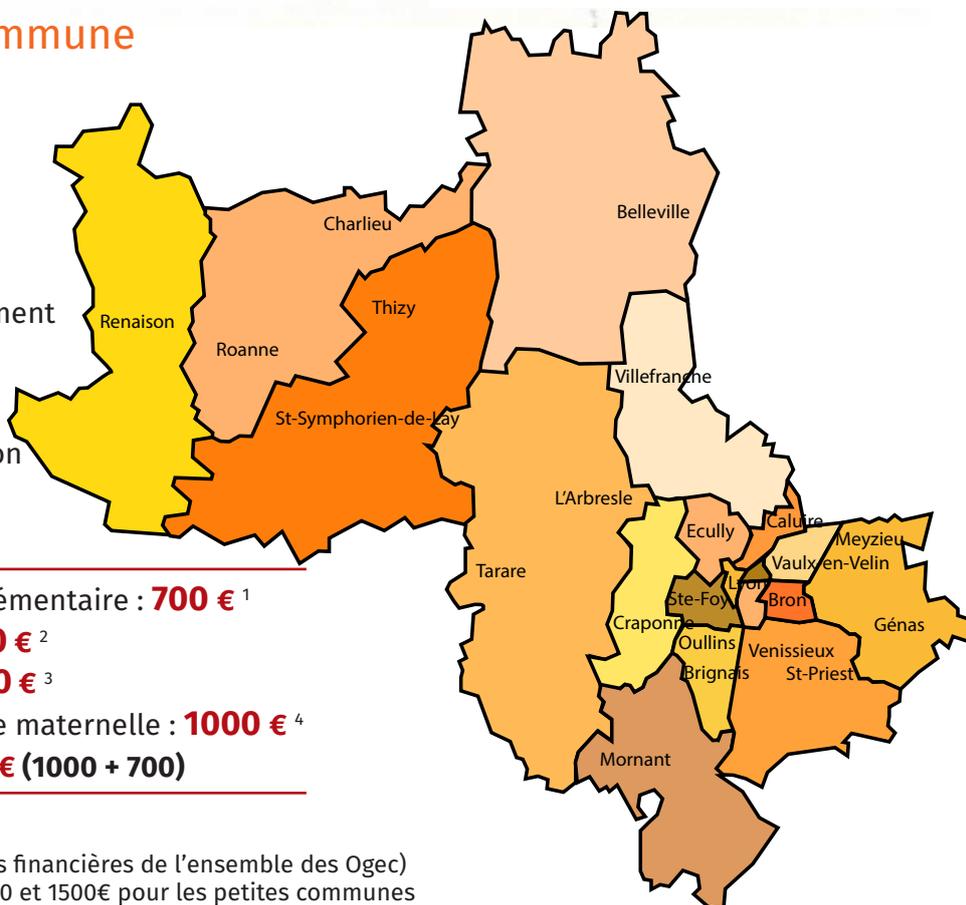


Circulaire 2012-025 : la commune est tenue d'assumer :

- la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires privées sous contrat d'association des élèves domiciliés sur son territoire.
- la liste des dépenses de fonctionnement constitue la contribution communale et résulte de l'article L.442-5 du code de l'éducation.
- la loi Blanquer prévoit la scolarisation obligatoire dès l'âge de 3 ans.

VALEURS DE RÉFÉRENCE

Coût moyen pondéré d'un élève en élémentaire : **700 €**¹
 Coût d'un élève en élémentaire : **1550 €**²
 Coût d'un élève en élémentaire : **2400 €**³
 Coût supplémentaire pour un élève de maternelle : **1000 €**⁴
 Coût d'un élève en maternelle : **1700 € (1000 + 700)**



1- selon source des communes
 2- source de gestion Indices (base de données financières de l'ensemble des Ogec)
 3- source Cour des Comptes, abaissé entre 1100 et 1500€ pour les petites communes
 4- en raison de la présence d'une ASEM

Le forfait d'un élève dans le Rhône Roannais, c'est quoi ?

Je suis
en élémentaire

Cela comprend : l'entretien
des locaux, les dépenses
de fonctionnement,
la rémunération des
intervenants extérieurs ...

Le forfait moyen
d'un élève est de
700 €

Je suis
en maternelle

Cela comprend : l'entretien
des locaux, les dépenses
de fonctionnement,
la rémunération des
intervenants extérieurs...
et j'ai besoin d'un(e) ASEM !

Le coût est majoré de 1000 €*
par rapport à un élève
de primaire

Le forfait moyen
d'un élève maternelle
est donc de
1700 €



*1000€ = 1 ATSEM (25K€) pour 25 élèves